

Affiché le 18 janvier 2024  
AVIS DE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
(Article L.2121 du Code des Collectivités Territoriales)  
Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le **jeudi 25 janvier 2024, à 18h30**

#### **ORDRE DU JOUR**

**En préambule de la réunion, la société RWE viendra présenter le projet photovoltaïque envisagé sur la commune.**

1. Approbation du procès-verbal du 05 décembre 2023
2. Décision du Maire
3. Convention de mise à disposition d'une partie des services techniques des communes au bénéfice de la CCLLB
4. Approbation du projet de modification statutaire de la CCLLB
5. Travaux sécurisation des entrées de bourg signature des devis
6. Informations et questions diverses

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du 25 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Guy Leclerc, Maire.

Date de la convocation : 18 janvier 2024

Date d'affichage : 18 janvier 2024

Présents : M. Guy Leclerc, Mme Nadia Orivé, M. Guy Beucher, M. François Dumontet, Mmes Catherine Lieval, Annick Daveau, MM. Frédéric Monty, Eric Boutard, Mme Marie-José Demiselle.

Absents excusés : Mme Monique Ganné a donné pouvoir à Mme Marie-José Demiselle, M. Emmanuel Gensollen a donné pouvoir à M. Guy Leclerc.

Secrétaire de séance : Mme Annick Daveau.

La société RWE a présenté le projet photovoltaïque envisagé sur la commune.

**- Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023**

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023.

En l'absence d'observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023.

**Décision du Maire**

Curage des fossés du chemin rural de la Moussardière : Devis accepté Ets Pineau de Saint-Pierre-du-Lorouër pour 2 709 €

Changement de locataire du logement communal 27, rue Alexis de Tocqueville bail signé pour 3 ans à compter du 01/02/2024.

Réalisation du DPE du logement communal 27, rue Alexis de Tocqueville par A.L.E.X.I Diags pour 200€.

**Délibération 2024-01 – convention de mise à disposition d'une partie des services techniques des communes au bénéfice de la CCLLB**

Monsieur le Maire expose :

- Vu les compétences statutaires de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé,
- Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-1 II ;
- Vu la convention de mise à disposition de la partie des services techniques des communes membre au bénéfice de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022,
- Vu l'absence de moyens humains et matériels au sein des services communautaires permettant d'assurer les travaux d'entretien de la voirie dite d'intérêt communautaire,
- Vu le projet de renouvellement de la convention sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 ainsi que ses annexes et notamment le tableau récapitulatif des coûts prévisionnels en résultant,
- Vu la délibération du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé du 19 octobre 2023 n° 2023 10 08 ayant pour objet la mise à disposition des services techniques des communes membres au bénéfice de la communauté de communes,

- Considérant que les modalités d'organisation de la mise à disposition des services techniques communaux pour l'exercice de la compétence « voirie » évoluent comme suit :
  - une évaluation des frais de personnel remboursés est effectuée à partir du coût annuel établi par type d'agents (catégorie B ou C) et de services ci-après définis et par application du temps de travail affecté à la mise à disposition déterminé pour chaque service technique communal,
  - la périodicité de remboursement est modifiée à compter de l'exercice 2024 avec un versement mensuel (au lieu d'un versement par quart),
- Considérant que la liste du personnel figurant en annexe 1 de la convention nécessite une réactualisation du fait des mouvements de personnel et du changement de mode de calcul des frais remboursés,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21/11/2023,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré :**

1. **DECIDE** pour permettre l'exercice des compétences « voirie » de renouveler avec la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé et chacune des autres communes membres de l'EPCI, la convention portant sur la mise à disposition de la partie de leurs services techniques au bénéfice de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une période de 3 années,
2. **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente et notamment à signer tous les documents afférents à cette décision,

**A délibérer**  
Voix pour 11  
Voix contre 0  
Abstention 0

**Délibération 2024-02 – Approbation du projet de modification statutaire de la CCLLB**

M. le Maire présente le projet de modification statutaire proposé par la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, et adopté lors de la séance du conseil communautaire en date du 23 novembre 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17 ;

Considérant que dans son rapport définitif, la Chambre régionale des Comptes a fait remarquer la présence dans les statuts de la Communauté de communes de compétences facultatives « particulièrement diverses et variées » allant même jusqu'à noter « un enchevêtrement de compétences », nous invitant ainsi à revoir nos champs d'intervention ;

Considérant que dans cette optique, les élus communautaires ont décidé de travailler sur la compétence facultative « développement du sport » avec l'objectif de restituer aux communes membres, certaines compétences dites de proximité comme cela avait été le cas auparavant avec les subventions accordées aux associations sportives et comités de jumelage ;

Considérant également que la modification proposée était aussi l'occasion de revoir la formulation de la compétence Tourisme en ce qui concerne les modalités de partenariat et de gestion de la voie verte avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Anille et de la Braye et la Communauté de communes « Territoires Vendômois » ;

Après présentation du projet de modification statutaire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

1. Approuve le projet de modification statutaire tel que proposé ;
2. Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité 11 voix pour.**

**Délibération 2024-03 – Travaux de sécurisation des entrées de bourg signature des devis**

Le conseil municipal,

Vu le projet d'aménagement de la circulation des entrées de bourg décidé par délibération du 19 juin 2023,

Vu les devis reçus suite à la consultation des entreprises à savoir :

Signalisation verticale et horizontale rue Alexis de Tocqueville et rue de la Vallée du Bourgneuf	
Entreprises	Montant des travaux HT
ESVIA LE MANS	3 109,47 €
TRAÇAGE SERVICE	3 706,50 €
Aménagement d'une écluse rue Alexis de Tocqueville Création d'îlots de stationnement rue de la Vallée du Bourgneuf	
Entreprises	Montant des travaux HT
SavattierTP Le Grand-Lucé	5 509,00 €
DP PINEAU	5 690.00 €

Décide de retenir les entreprises ESVIA LE MANS et SAVATTIER TP pour la réalisation des travaux.  
Autorise le maire à signer les bons de commande.

**Informations et questions diverses**

La mairie de Marçon a envoyé la délibération prise pour le projet de transfert de l'école maternelle de Beaumont-sur-Dême à Marçon. Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Le technicien de la CCLLB estime entre 90 000 et 120 000 € HT les travaux d'aménagement de la rue Alexis de Tocqueville sur le principe de supprimer les bordures et de mettre tout à niveau avec un caniveau double pente de part et d'autre.

L'entreprise pyro concept a envoyé un devis pour le feu d'artifice du 24 août 2024. Il s'élève à 3 690 € TTC auquel il est possible d'ajouter 2 options à 290€ chacune, soit un total de 4 270€ TTC.  
D'autres entreprises vont être contactées.

Le commissaire de justice est intervenu le 23 janvier 2024 au logement locatif du 4 rue de l'église pour changer les serrures.

L'association des vitraux FIALEIX de Mayet organise une visite commentée des vitraux des églises d'Epeigné-sur-Dême et de Beaumont-sur-Dême le samedi 10 février 2024 à 10h à l'église d'Epeigné-sur-Dême puis à Beaumont-sur-Dême à 11h30.

L'association LIBRES a pour but de commémorer les 80 ans de la libération du canton de La Chartre-sur-Le-Loir avec la mise en place du cortège de la libération. Le vendredi 9 août les participants avec leurs véhicules installeront leur camp au terrain de loisirs des Arches. Un vin d'honneur sera offert par la mairie. Ce cortège passera le 10 août 2024 dans les communes de l'ancien canton de La Chartre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Le maire : Guy LECLERC	La secrétaire : Annick Daveau
------------------------	-------------------------------